

**DELIBERATION N° 45****Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés  
Adhésion – désignation du représentant de la ville****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
 Nombre de conseillers en exercice : 39  
 Nombre de présents : 29  
 Nombre de votants : 33*

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

**Sont absents et excusés** : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

**Pouvoirs ont été donnés par** : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Marie-Luce BUICHE, Adjoint au Maire expose que face à la nécessité pour les villes de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes amies des aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter nos territoires à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

L'association internationale "Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés", sans but lucratif, a pour objet le développement au niveau francophone du réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS en favorisant les échanges d'information, des bonnes pratiques entre les villes adhérentes et créer ainsi les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux aînés.

Il semble important pour notre commune de participer à cette dynamique et d'adhérer à ce réseau.

Le montant de la cotisation que la Ville devra acquitter pour son adhésion s'élève à 400 € pour l'année 2015.

Cette adhésion permettra :

- d'avoir accès à un réseau mondial de spécialistes du vieillissement de la société civile ;
- de prendre connaissance des différentes actualités, notamment en ce qui concerne les meilleures pratiques à adopter, les résultats et initiatives engagées ;
- de disposer d'une offre d'orientations techniques et de formation,
- de connaître les partenariats possibles avec d'autres villes.

Les villes adhérentes s'engagent quant à elles à instaurer un plan d'action triennal auprès des aînés, qui a objectif de favoriser un environnement urbain propice à un vieillissement actif et en bonne santé. Une phase de préparation préalable à ce plan d'action, d'une durée de deux ans, permettra de définir les besoins et les actions à mener sur le plan local. A la fin de cette période quinquennale, si les progrès sont significatifs, les villes seront invitées à engager un nouveau plan d'action, d'une nouvelle durée de cinq ans, correspondant à une phase d'amélioration continue.

Vu :

- l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'intérêt de cette adhésion,

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 02 décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés »,
- de désigner Madame Marie-Luce BUICHE, Adjointe au Maire en charge des personnes âgées, pour représenter la Ville de Dieppe au sein de cette association,
- d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle à l'association susvisée, fixée à 400 € pour l'année 2015,
- d'inscrire la dépense afférente au budget,

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--